

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 janvier 2021

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Martine COUDRIEU, Karine LANIAU, Martine HUIBAN, Catherine DUMAZERT et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON, Damien GUILLAUMOT, Xavier SEVERE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Jürgen ALLEAUME pouvoir à Mr Fabrice AUCOULON

Absentes :

Mmes Nathalie ECCLI et Lucilia DA SILVA

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 18h35 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Xavier SEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Décision Modificative n°4 du Budget Communal 2020

Mme le Maire laisse la parole à Mr Marcel DUBOIS qui présente au conseil municipal la décision modificative n°4 au budget communal 2020 relative au chapitre 014 qui est en dépassement (non inscrit dans les prévisions budgétaires du compte 739223).

Les écritures des chapitres de la section de fonctionnement restent équilibrées.

Il est demandé à l'assemblée d'inscrire les écritures budgétaires suivantes :

Section Fonctionnement

Dépenses			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
014	739223	FPIC Fonds national de péréquation	5 636.00
011	617	Etudes et recherches	- 5 636.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°4 au budget communal 2020 telle que présentée ci-dessus.

3) Ouverture de crédit en investissement

Mr Marcel DUBOIS, conseiller en charge des finances communales, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et précise que cette ouverture anticipée des crédits permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1er janvier 2021 et de respecter les obligations de la commune en matière de délai de paiement.

Hors remboursement du capital de la dette, les crédits d'investissement ouverts au budget 2020 s'élèvent à **951 459.00 €**. En application des dispositions ci-dessus mentionnées, Madame le Maire pourrait engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, au maximum à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2020, soit **237 864.74 €**.

Chapitre	Crédits votés au BP 2020	Crédits 2021 préalables au vote (25% max)
20	350.00 €	87.50 €
21	279 125.66 €	69 781.41 €
23	671 983.34 €	167 995.83 €
Total	951 459.00 €	237 864.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2020.

4) Création commission/comité

Le CCAS ayant été dissout fin 2020, les actions sociales menées à l'avenir seront inscrites directement dans le budget communal.

Il est demandé à l'assemblée la création d'une commission ou d'un comité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le Comité d'Actions Sociales.

Celui-ci sera composé d'élus et de membres extérieurs. Un appel à candidature sera effectué pour les membres extérieurs et dès à présent, les membres élus sont : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Martine COUDRIEU, Martine HUIBAN et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON.

5) DETR 2021 : hangar service technique

Mme le Maire explique que pour garantir au personnel communal de meilleures conditions de travail et pour répondre aux besoins de la commune, la municipalité prévoit la construction d'un hangar permettant de stocker l'ensemble des équipements techniques et faire office de garage pour les véhicules communaux.

Elle ajoute qu'actuellement, tous ces équipements sont entreposés par manque de lieu de stockage sur plusieurs lieux éloignés les uns des autres.

Ce marché de construction comprend deux lots :

Lot 1 : Installation de chantier – Maçonnerie GO – VRD – Alimentation eau
68 803.37 HT

Lot 2 : charpente-couverture-bardage-eaux pluviales
50 123.70 HT

Coût global de la Construction du Hangar : **118 927.07 HT**

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021. Mme le Maire précise que le dossier a été constitué avec les éléments détenus par la collectivité et demandés par le montage du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de construction d'un hangar pour le Service Technique Communal et donne délégation à Mme le Maire pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

6) Questions diverses

Manifestations communales :

Au vu de la situation sanitaire, Mme le Maire confirme l'annulation de ses vœux en présentiel, ils seront faits lors de la parution d'un « Petit Boissillon ».

Elle ajoute que les événements suivants également seront adaptés à la situation actuelle :

- remise des médailles de travail : un courrier personnalisé sera adressé au titulaire du diplôme et un retrait individuel sera effectué auprès de Mme le Maire.
- concours des maisons illuminées : les lauréats seront désignés dans le prochain « Petit Boissillon », les récompenses seront remises par le CMJ lors d'une visite à domicile.
- La galette des rois, offerte par le CCAS, sera célébrée à une date ultérieure.
- les ateliers équilibres sont reportés à une date ultérieure. Les inscrits ont été avertis par courrier.

Travaux Ecoles / Mairie :

Les travaux à l'école élémentaire et en mairie ont débuté le 04 janvier 2021. Le changement du lieu de sortie de l'école a engendré une nouvelle incivilité : infraction au code de la route par la prise du sens interdit. La Police Intercommunale fera donc des contrôles inopinés.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 19H06.